

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012

Séance du 21 juin 2012

CG12/4<sup>ème</sup>/I-07

*L'an deux mil douze, le 21 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GERAUD

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET PRIMITIF 2012

---

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution.

#### **I - COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Les résultats du compte administratif 2011, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 230 909,71 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	170 853,43 €
Reprise de l'excédent 2010.....	133 900,78 €
	<hr/>
Total recettes.....	304 754,21 €
2. Dépenses.....	120 251,17 €
	<hr/>
Soit un excédent 2011 de.....	184 503,04 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	76 569,00 €
Reprise de l'excédent 2010.....	27 098,37 €
	<hr/>
Total recettes.....	103 667,37 €
2. Dépenses.....	57 260,70 €
	<hr/>
Soit un excédent 2011 de.....	46 406,67 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2011 de la section d'investissement pour un montant de 184 503,04 € en section d'investissement du budget primitif de 2012,

- le solde d'exécution 2011 de la section de fonctionnement, soit 46 406,67 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2012.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

**II - BUDGET PRIMITIF 2012**

Le budget 2012 s'élève à 452 955,71 € dont :

- ◆ section d'investissement ..... 360 399,04 €
- ◆ section de fonctionnement..... 92 556,67 €

**INVESTISSEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- ◆ frais d'études..... 80 000,00 €

◆ acquisition de matériel.....	40 000,00 €
◆ travaux en cours.....	175 000,00 €
◆ restes à réaliser 2011.....	50 935,00 €
◆ dépenses imprévues.....	8 814,04 €
◆ amortissement des travaux et des subventions.....	5 650,00 €
	360 399,04 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	155 000,00 €
◆ FCTVA.....	911,00 €
◆ excédent d'investissement 2011 reporté.....	184 503,04 €
◆ amortissement des travaux.....	19 985,00 €
	360 399,04 €

**FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ frais de fonctionnement.....	73 490,00 €
◆ dépenses imprévues.....	3 581,67 €
◆ dotation aux amortissements.....	15 485,00 €
	92 556,67 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	45 000,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2011 reporté.....	46 406,67 €
◆ quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.....	1 150,00 €
	92 556,67 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2012 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement..... 155 000,00 €	50 %	77 500,00 €	50,00%	77 500,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement..... 45 000,00 €	50 %	22 500,00 €	50 %	22 500,00 €
Sous-total.....		100 000,00 €		100 000,00 €
Total général.....		<b>200 000,00 €</b>		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 98 516 € en 2011).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2011 et du budget primitif 2012 de l'Institution interdépartementale du barrage de SAINT-GERAUD tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :
  - . au compte administratif 2011 de l'Institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lequel fait apparaître un excédent global de 230 909,71 € et dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,
  - . au budget primitif 2012 de l'Institution qui s'équilibre en mouvements réels à 452 955,71 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 100 000 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;
- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Institution propose d'affecter :
  - . le solde d'exécution 2011 de la section d'investissement pour un montant de 184 503,04 € en section d'investissement du budget primitif de 2012,
  - . le solde d'exécution 2011 de la section de fonctionnement, soit 46 406,67 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2012.

Acte donné.

Le Président,